PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE LE LUNDI 3 JUIN 2019

À une séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière, tenue à 20 heures à la salle municipale, le lundi 3 juin 2019, sous la présidence du maire, monsieur Rosaire Ouellet.

Sont aussi présents les conseillers suivants :

Madame Pascale G. Malenfant, madame Martine Hudon, monsieur Hubert Gagné-Guimond, madame Josée Michaud, madame Carole Lévesque et madame Annie Sénéchal.

Une réflexion est récitée par le maire et après avoir constaté qu'il y a quorum, le maire ouvre la session.

Madame Isabelle Michaud, directrice générale et secrétaire-trésorière est également présente.

125-06-2019 **APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE CAROLE LÉVESQUE
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE PASCALE G. MALENFANT
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE les membres du présent conseil adoptent le projet d'ordre du jour tel que présenté tout en maintenant le varia ouvert.

126-06-2019 **LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DU MOIS DE MAI 2019**

Après lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mai, les élus confirment que ce dernier est conforme;

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE ANNIE SÉNÉCHAL
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE MARTINE HUDON
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE le procès-verbal de mai 2019 soit accepté tel que rédigé.

127-06-2019 **RAPPORT DU MAIRE SUR LES FAITS SAILLANTS FINANCIERS SUITE AU RAPPORT DES VÉRIFICATEURS**

États financiers au 31 décembre 2018

Extrait du Rapport financier 2018	**Fonctionnement**	
	Budget 2018	Réel 2018
Revenus	1 845 087 $	1 921 130 $
Dépenses	(2 018 500) $	(2 017 271) $
Autres activités et réserves	173 413$	199 631 $
Surplus de l'exercice	0 $	103 490 $

Extrait du Rapport financier 2018	**Investissement**	
	Budget 2018	Réel 2018
Revenus	255 557 $	406 408 $
Dépenses	(10 962 569)$	(308 948) $
Financement et réserves	10 707 012$	35 389 $
Surplus de l'exercice	0 $	132 849 $

128-06-2019 **EXÉCUTION DES TRAVAUX SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE LA POCATIÈRE DANS LE CADRE DE CEUX RELATIFS À LA FOURNITURE DE SERVICES D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT À LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-POCATIÈRE – ENTENTE DE RÉALISATION DES TRAVAUX**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité et la Ville de La Pocatière sont liées, depuis 2005, par une entente intermunicipale de fourniture de services en alimentation en eau potable et en collecte et traitement des eaux usées;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité et la Ville ont convenu de desservir aussi le secteur du Carré Saint-Louis et de la Route 132 Ouest;

CONSIDÉRANT QUE l'ajout de ces secteurs nécessite l'exécution de travaux sur le territoire et sur les infrastructures de la Ville;

CONSIDÉRANT QUE la Ville accepte de confier la maîtrise d'œuvre des travaux à réaliser sur son territoire à la Municipalité, résolution 136-2019;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE JOSÉE MICHAUD
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE CAROLE LÉVESQUE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière mandate M. Rosaire Ouellet, maire et Mme Isabelle Michaud, directrice générale et secrétaire-trésorière à signer ladite entente, pour et au nom de la Municipalité, ainsi que tout autre document utile ou nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

En raison de leurs intérêts pécuniaires dans le projet, madame Annie Sénéchal, madame Pascale G. Malenfant et monsieur Hubert Gagné-Guimond ne se sont pas prononcés sur le sujet, n'ont pas participé aux délibérations et se sont abstenus de voter ou de prendre part à la décision.

129-06-2019 **NOMINATION SUR LE COMITÉ INTERMUNICIPAL – ENTENTE DE RÉALISATION DES TRAVAUX**

CONSIDÉRANT la résolution 128-06-2019; exécution des travaux sur le territoire de la Ville de La Pocatière dans le cadre de ceux relatifs à la fourniture de services d'aqueduc et d'égout à la Municipalité – Entente de réalisation des travaux;

CONSIDÉRANT QUE cette entente mentionne la création d'un comité intermunicipal composé de deux membres des conseils municipaux, du directeur général de la Ville de la secrétaire-trésorière et directrice générale de la Municipalité, ainsi que du directeur des Services techniques de chacune des municipalités**;**

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE MARTINE HUDON
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE JOSÉE MICHAUD
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière mandate madame Isabelle Michaud, directrice générale, Monsieur Colin Bard, inspecteur municipal, Monsieur Rosaire Ouellet, maire, et Madame Carole Lévesque, conseillère, à siéger sur le comité intermunicipal pour l'entente de réalisation des travaux.

En raison de leurs intérêts pécuniaires dans le projet, madame Annie Sénéchal, madame Pascale G. Malenfant et monsieur Hubert Gagné-Guimond ne se sont pas prononcés sur le sujet, n'ont pas participé aux délibérations et se sont abstenus de voter ou de prendre part à la décision.

130-06-2019 **DEMANDE D'OUVERTURE D'UN EMPRUNT TEMPORAIRE À LA CAISSE POPULAIRE DE L'ANSE DE LA POCATIÈRE**

CONSIDÉRANT QUE le règlement d'emprunt numéro 347 a été approuvé par le MAMH le 24 mai 2019;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire d'ouvrir un emprunt temporaire dans l'attente du financement permanent afin d'effectuer les déboursés du projet de la Route 132 et du secteur du Carré Saint-Louis;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE CAROLE LÉVESQUE
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE MARTINE HUDON
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le conseil demande à la Caisse populaire de l'Anse de La Pocatière de bien vouloir procéder à l'ouverture d'un emprunt temporaire en relation au règlement d'emprunt numéro 347 du projet de la Route 132 et du secteur du Carré Saint-Louis. Le maire et la secrétaire-trésorière sont autorisés à signer les documents nécessaires en relation à l'ouverture de cet emprunt temporaire.

En raison de leurs intérêts pécuniaires dans le projet, madame Annie Sénéchal, madame Pascale G. Malenfant et monsieur Hubert Gagné-Guimond ne se sont pas prononcés sur le sujet, n'ont pas participé aux délibérations et se sont abstenus de voter ou de prendre part à la décision.

131-06-2019 **OCTROI DU CONTRAT POUR DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE ET COLLECTE DES EAUX USÉES POUR LE SECTEUR DU CARRÉ SAINT-LOUIS ET DE LA ROUTE 132 OUEST**

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions le 27 mars 2019 à 11 h 00;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu 5 soumissions;

Allen, entrepreneur général	**9 494 000.00 $ avant taxes**
Action Progex	**9 482 234.00 $ avant taxes**
Construction BML, division de SINTRA	**9 557 877.00 $ avant taxes**
Entreprises GNP inc.	**9 739 000.00 $ avant taxes**
Excavation Bourgoin Dickner Inc.	**10 203 016.38 $ avant taxes**

CONSIDÉRANT QUE la conformité des 5 soumissions reçues a été vérifiée et validée par Éric Bélanger, ingénieur chez Norda Stelo;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu le certificat d'autorisation délivré par le Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu le 24 mai 2019, l'approbation du règlement d'emprunt n° 347;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu la promesse signée le 28 mai 2019, du programme PRIMEAU;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE JOSÉE MICHAUD
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE MARTINE HUDON
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le Conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière octroie le contrat pour distribution de l'eau potable et collecte des eaux usées secteur Saint-Louis et Route 132 Ouest à Action Progex, soit le plus bas soumissionnaire conforme.

En raison de leurs intérêts pécuniaires dans le projet, madame Annie Sénéchal, madame Pascale G. Malenfant et monsieur Hubert Gagné-Guimond ne se sont pas prononcés sur le sujet, n'ont pas participé aux délibérations et se sont abstenus de voter ou de prendre part à la décision.

132-06-2019 **ÉTAT DE LA CHAUSSÉE DE LA CÔTE DU COLLÈGE – DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC**

CONSIDÉRANT QUE la partie de la 2e rue Guimond constituée par la côte du Collège est une route collectrice faisant partie du réseau pris en charge par le ministère des Transports du Québec, permettant de faire le lien entre les municipalités, en l'occurrence avec celles de Sainte-Anne-de-la-Pocatière et de Saint-Onésime-d'Ixworth;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 155-2019 de la Ville de La Pocatière demandant au ministère des Transports du Québec de s'assurer que tout soit mis en œuvre afin qu'une réfection durable de la partie de la 2e rue Guimond étant la côte du Collège, sous la forme d'un resurfaçage s'il le faut, soit faite dans les plus brefs délais et que cette rue soit maintenue en excellent état en tout temps, mais particulièrement pour le Défi Everest La Pocatière;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER HUBERT GAGNÉ-GUIMOND
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE CAROLE LÉVESQUE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière appuie la demande de Ville La Pocatière, et transmettre cette résolution d'appui au ministère des Transports.

En raison de son emploi qu'elle occupe au MTQ, madame Martine Hudon ne s'est pas prononcée sur le sujet, n'a pas participé aux délibérations et s'est abstenue de voter ou de prendre part à la décision.

133-06-2019 **APPUI AU DÉPÔT D'UNE DEMANDE DE FINANCEMENT DU CERCLE DES FERMIÈRES LA POCATIÈRE AU PROGRAMME *NOUVEAUX HORIZONS POUR AÎNÉS* POUR DES PROJETS COMMUNAUTAIRES**

CONSIDÉRANT la demande du Cercle des Fermières La Pocatière datée du 16 mai 2019 et reçue par la Municipalité concernant leur intention de déposer une demande au programme *Nouveaux Horizons pour aînés* à l'appel en cours de dépôt de projets se terminant le 21 juin 2019;

CONSIDÉRANT QUE le programme *Nouveaux Horizons pour aînés* pour des projets communautaires a comme objectif, entre autres, de fournir de l'aide à l'immobilisation pour des programmes et des projets communautaires nouveaux et existants destinés aux aînés;

CONSIDÉRANT QUE le Cercle des Fermières La Pocatière loue la salle du 1er étage de la Gare La Pocatière auprès de la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière pour réaliser leurs activités communautaires;

CONSIDÉRANT QUE leur demande porte sur la possibilité de faire changer les luminaires de l'entrée de la Gare La Pocatière, de la cage de l'escalier et du 1er étage, et d'installer une thermopompe pour climatiser et chauffer la salle;

CONSIDÉRANT QUE certaines fenêtres désuètes et non hermétiques du 1er étage de la Gare sont à remplacer;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière a une entente de location de la Gare La Pocatière auprès de VIA Rail Canada et qu'un processus d'acquisition de celle-ci est en cours;

CONSIDÉRANT QUE le projet contribue à améliorer l'inclusion sociale des aînés et que les aînés dirigeront le projet ou joueront un rôle essentiel dans sa planification ou sa réalisation;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE MARTINE HUDON
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE PASCALE G. MALENFANT
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière appuie le Cercle des Fermières La Pocatière pour le dépôt d'une demande de financement au programme *Nouveaux Horizons pour aînés* (montant de subvention pouvant aller jusqu'à 25 000 $, taxes comprises) pour les travaux d'immobilisation mentionnés dans la présente résolution;

QUE l'agent de développement de la Municipalité agisse comme personne-ressource secondaire en appui à leurs démarches;

QUE les formalités auprès de VIA Rail Canada en lien avec cet appui soient remplies, s'il y a lieu, avant l'attribution éventuelle des travaux mentionnés dans la présente résolution.

134-06-2019 **DÉPÔT D'UNE DEMANDE DE FINANCEMENT AU FONDS DES LEGS DANS LE CADRE DU 175E DE LA CRÉATION DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-POCATIÈRE**

CONSIDÉRANT le 175e anniversaire de la création de la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière, en 2020;

CONSIDÉRANT QU'un comité de bénévoles sur lequel siègent deux conseillères municipales investissent temps et efforts pour célébrer notre communauté, son passé et son présent;

CONSIDÉRANT la résolution no 17-01-2019 mentionnant que la Municipalité prévoit un montant pouvant aller jusqu'à 40 000 $ au projet du 175e anniversaire de Sainte-Anne-de-la-Pocatière;

CONSIDÉRANT la volonté de la Municipalité de laisser un legs aux générations futures par des installations permanentes (une installation vulgarisant un site d'intérêt

patrimonial, la restauration de croix de chemin et la mise en place d'un parcours de panneaux thématiques);

CONSIDÉRANT QUE le volet Fonds des legs offre une aide financière aux projets d'immobilisation communautaires qui visent la restauration, la rénovation ou la transformation d'édifices existants ou d'espaces extérieurs destinés à un usage communautaire;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE ANNIE SÉNÉCHAL
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE PASCALE G. MALENFANT
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière dépose le projet *Legs du 175e de Sainte-Anne-de-la-Pocatière* auprès du Fonds des legs du Patrimoine canadien;

QUE la directrice générale, secrétaire-trésorière, Mme Isabelle Michaud, soit autorisée à signer tout document nécessaire pour cette présente résolution.

135-06-2019 **EMBAUCHES DE DEUX EMPLOYÉS MUNICIPAUX POUR LES TRAVAUX DE VOIRIE À TEMPS PLEIN**

CONSIDÉRANT la résolution n° 220-10-2018 du 1er octobre 2018 qui nommait monsieur Bertin Pelletier opérateur de machinerie et journalier pour la saison hivernale et d'employé occasionnel pour la période de l'été;

CONSIDÉRANT QUE cette même résolution nommait monsieur Richard Pelletier comme journalier pour la période de l'été et d'employé occasionnel pour la période hivernale;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE JOSÉE MICHAUD
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER HUBERT GAGNÉ-GUIMOND
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la municipalité de Ste-Anne-de-la-Pocatière procède à l'embauche officielle de monsieur Bertin Pelletier comme journalier et opérateur de machinerie sur une base régulière de 40 heures par semaine;
QUE la municipalité de Ste-Anne-de-la-Pocatière procède à l'embauche officielle de monsieur Richard Pelletier comme journalier sur une base régulière de 40 heures par semaine.

136-06-2019 **ADOPTION DE LA POLITIQUE CONCERNANT L'UTILISATION DES VÉHICULES MUNICIPAUX**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière veut se doter d'une politique concernant l'utilisation des véhicules municipaux, pour encadrer ses employés;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE ANNIE SÉNÉCHAL
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE MARTINE HUDON
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE LE CONSEIL procède à l'adoption de la politique concernant l'utilisation des véhicules municipaux annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

137-06-2019 **DÉPÔT DU PROJET « AMÉLIORATIONS DE L'ÉDIFICE MUNICIPAL DE SAINTE-ANNE-DE-LA-POCATIÈRE » AU PROGRAMME RÉFECTION ET CONSTRUCTION DES INFRASTRUCTURES MUNICIPALES (RÉCIM)**

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière souhaite réaliser un projet d'agrandissement et de mise aux normes de l'Édifice municipal, dont ses bureaux administratifs;

ATTENDU QUE le conseil municipal souhaite obtenir des infrastructures adaptées aux besoins actuels et améliorer la santé et la sécurité des usagers et des employés dans l'Édifice municipal;

ATTENDU QUE l'aide financière ne peut excéder 60 % des coûts admissibles;

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière a pris connaissance du Guide du programme RÉCIM et qu'elle s'engage à en respecter toutes les modalités s'appliquant à elle;

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière s'engage, si elle obtient une aide financière pour son projet, à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continue de l'infrastructure visée;

ATTENDU QUE la Municipalité confirme qu'elle assumera tous les coûts non admissibles au programme RÉCIM associés à son projet si elle obtient une aide financière pour celui-ci y compris tout dépassement de coûts;

ATTENDU QUE le programme à une mesure de bonification du taux d'aide financière de 5 % pouvant être accordé à un projet sélectionné lorsque l'infrastructure visée est composée d'une structure principale en bois;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une estimation des coûts du projet et que celle-ci s'élève à 185 455 $, taxes incluses;

ATTENDU QUE la demande peut être déposée en tout temps;

ATTENDU QUE le conseil municipal autorise le dépôt de la demande financière;

ATTENDU QUE cette résolution annule la résolution n° 102-05-2019;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE CAROLE LÉVESQUE
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE JOSÉE MICHAUD
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière autorise la directrice générale à signer tous les documents nécessaires à la présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du Programme « réfection et construction des infrastructures municipales » Volet 1. La Municipalité s'engage à respecter le budget présenté et à assurer l'entretien des améliorations de l'Édifice municipal au fil des ans.

138-06-2019 **AUTORISATION DE CIRCULER À VÉLO – LA PASTORALE JEUNESSE DU DIOCÈSE DE SAINTE-ANNE-DE-LA-POCATIÈRE**

CONSIDÉRANT l'activité « sport-spiritualité » qui se tiendra le samedi 7 septembre 2019 organisée par la pastorale jeunesse du Diocèse de Sainte-Anne-de-la-Pocatière;

CONSIDÉRANT QUE les cyclistes participants à cette activité sillonneront les routes de notre municipalité;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE MARTINE HUDON
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE PASCALE G. MALENFANT
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE LA MUNICIPALITÉ AUTORISE les organisateurs de l'activité « sport-spiritualité » avec leurs cyclistes à circuler sur les routes de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière;

QUE LA MUNICIPALITÉ AUTORISE le prêt du gyrophare portatif pour la tenue de cet évènement.

En raison de son emploi qu'elle occupe au Diocèse Sainte-Anne-de-la-Pocatière, madame Annie Sénéchal ne s'est pas prononcée sur le sujet, n'a pas participé aux délibérations et s'est abstenue de voter ou de prendre part à la décision.

139-06-2019 **DEMANDE À VIA RAIL CANADA INC. DE COMPLÉTER LE TRANSFERT DE LA GARE LA POCATIÈRE**

CONSIDÉRANT QUE deux lettres en référence aux demandes de Patrimoine Canada ont été envoyées le 15 mai 2017;

CONSIDÉRANT la résolution n° 123-06-2017 en date du 5 juin 2017 qui confirmait l'intention de la Municipalité de désigner l'édifice de la gare de Sainte-Anne-de-la-Pocatière pour une protection patrimoniale continue sous la Loi sur les biens culturels du Québec dès que le transfert de propriété aura été complété dont vous trouverez copie ci-jointe;

CONSIDÉRANT la résolution n° 236-11-2018 en date du 5 novembre 2018 et précisant les différentes modalités de protection dont vous trouverez copie ci-jointe;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE MARTINE HUDON
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE ANNIE SÉNÉCHAL
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière demande à VIA Rail Canada d'entreprendre les démarches nécessaires afin d'avancer le processus de cessation de la Gare La Pocatière à la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière.

140-06-2019 **PROJEKTION 16-35 – ADHÉSION**

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE ANNIE SÉNÉCHAL
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE JOSÉE MICHAUD
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le conseil autorise le versement d'un montant de 50 $ à Projektion 16-35 pour notre adhésion.

141-06-2019 **TANDEM-JEUNESSE – ADHÉSION**

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE CAROLE LÉVESQUE
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE MARTINE HUDON
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le Conseil sympathise à la cause Tandem-Jeunesse pour un montant de 50 $.

En raison de son poste d'administratrice qu'elle occupe sur le Comité d'administration de Tandem-Jeunesse, madame Annie Sénéchal ne s'est pas prononcée sur le sujet, n'a pas participé aux délibérations et s'est abstenue de voter ou de prendre part à la décision.

142-06-2019 **COMPTES À PAYER**

Voir la liste au montant **100 948,11 $.** La secrétaire-trésorière confirme que la municipalité possède les crédits budgétaires pour ces dépenses.

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE CAROLE LÉVESQUE
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER HUBERT GAGNÉ-GUIMOND
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le conseil autorise le paiement de ces comptes.

CORRESPONDANCES

1. Amélioration à la Gare de La Pocatière (local des fermières) – Demande du cercle des fermières de La Pocatière
2. Règlement n° 347 approuvé – Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.
3. Lettre de promesse du programme Primeau – Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.
4. Autorisations de circuler – Ministère des transports.

PÉRIODE DE QUESTIONS

VARIA

143-06-2019 **FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE**

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE MARTINE HUDON,
la levée de l'assemblée à 20 h 42

_____ _____
Rosaire Ouellet, maire Isabelle Michaud, Secrétaire-trésorière

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-POCATIÈRE
COMPTES À PAYER AU 3 JUIN 2019

DÉPENSES INCOMPRESSIBLES		
Salaires bruts du mois	*2019 - MAI*	30 714.94 $
Double Impect	*Ménage mai*	431.16 $
Auberge Cap Martin	*Conférence mai*	572.64 $
Great West	Assurances mai	1 123.91 $
Hydro-Québec	Éclairage des rues	138.28 $
Hydro-Québec	Gare-Station	190.99 $
Hydro-Québec	Administration	655.31 $
Hydro-Québec	Parc	48.80 $
Hydro-Québec	Égout	160.41 $
Bell Canada	Administration	429.88 $
Bell mobilité	Voirie et urbanisme	39.00 $
Martin Cayer	Urgence oculaire	55.00 $
Visa Desjardins	Essence, mouchoirs, entretien cafetière	680.36 $
Martine Hudon	Étui tablette	23.00 $
Bertin Pelletier	Bottes de travail	103.47 $
Isabelle Michaud	Formation et achat de café	118.62 $
Virgin Mobile	Cellulaire M. Maire	46.52 $
Ministère du Revenu Québec	Déduction à la source	8 318.18 $
Revenu Canada	Déduction à la source	3 257.17 $
TOTAL DÉPENSES INCOMPRESSIBLES		**47 107.64 $**
DÉPENSES COURANTES		
STELEM	Détecteur magnétique	1 293.47 $
LE PLACOTEUX	Avis public - vidange de fosse	196.19 $
TRANSPORT PIERRE DIONNE	Fouille archéologique	740.44 $
PNEUS F.M. INC.	Pneus pour sterling et Western	2 291.46 $
CENTRE SERVICE ST-PHILIPPE	Pièces pour sterling	292.40 $
GROUPE BOUFFARD	Récupération	710.67 $
AIR LIQUIDE CANADA INC	Pièces pour machinerie	207.86 $
FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE	Mutation	4.00 $
MATÉRIAUX DIRECT INC.	Ponceaux	25 603.88 $
FORTIN SECURITE MEDIC INC.	Articles de sécurité	189.39 $
AGRO ENVIRO LAB	Analyse d'eau	181.66 $
ENTREPRISES GILLES THIBOUTOT INC.	Balayage de rue	1 149.75 $
AVANTIS COOPÉRATIVE	Membrane, asphalte, divers	907.77 $
EXCAVATION AL-DO DIONNE	Travaux pelle mécanique	379.42 $
LOCATION J C HUDON INC	Location, articles de machinerie	1 467.47 $
PRODUITS SANITAIRES UNIQUE	Chlore, nettoyant à mains, sacs	86.30 $
RAYMOND CHABOT GRANT THORNTON	Honoraires professionnels	804.83 $
QUINCAILLERIE HOME HARDWARE	Sac brun	28.63 $
ARPENTAGE CÔTE DU SUD,	Honoraires professionnels	2 069.66 $
PNEUS LEVESQUE	Dodge Ram, pneu usagé	97.73 $
G LEMIEUX ET FILS INC	Gravier	2 375.23 $
CLAUDE DIONNE	Nivelage et pelle mécanique	1 087.36 $
BUROPLUS	Contrat, encre, papeterie	829.16 $
CARQUEST LA POCATIERE	Pièces et outils	350.01 $
GAÉTAN MIVILLE	Soudure	195.45 $
GROUPE CONSEIL I.D.C INC.	Sauvegarde et cable	76.97 $
SERVLINKS COMMUNICATION	Hébergement	218.05 $
CARREFOUR DU CAMION RDL	Pièces Sterling	73.19 $
R.M.G. PREVENTION	Balise, graisse, antirouille	568.89 $
VILLE DE RIVIERE-DU-LOUP	Enfouissement	4 692.95 $
MACPEK INC.	Boyau et couvercle à air	58.59 $
NORDA STELO INC	Période 26-01-2019 au 19-04-2019	3 930.43 $
MRC DE KAMOURASKA	Kilométrage inspecteur régional	71.95 $
POSTES CANADA	Info de mai et vidange de fosse	140.62 $
SPI - SANTÉ SÉCURITÉ IN	Calibration 2019	468.64 $
TOTAL DES COMPTES À PAYER		**53 840.47 $**
TOTAL DES COMPTES À PAYER		**100 948.11 $**